

un sérieux obstacle: les formes et plaques nécessaires à la construction des navires venaient forcément de maisons américaines et n'étaient fournies qu'au gré des fabricants, ce qui causait de longs et fâcheux retards dans la construction de bâtiments canadiens. Pour obvier à l'inconvénient, le gouvernement canadien, représenté en cela par le ministre de la Marine, fit un marché avec la Dominion Iron and Steel Company, de Sydney (Cap-Breton), en vue de l'établissement de laminoires d'une capacité quotidienne de 50,000 pieds carrés de plaques. Une fois ces dispositions prises, la construction des navires de notre marine marchande avança rapidement. A l'heure actuelle, le Canada possède une grande flotte dont les superbes bâtiments, faits de matériaux canadiens, construits par des Canadiens dans des chantiers canadiens, et ayant à leur bord des Canadiens pour officiers et hommes d'équipage, sillonnent les mers du globe et un certain nombre d'entre eux ont déjà fait le tour du monde.

Ces gros navires marchands transportent les produits naturels et industriels du Canada aux antipodes, aux pays lointains de l'Orient, en toutes parties du monde civilisé. Outre le pavillon blanc du Canada, chacun de ces bâtiments porte, ajouté à son nom, le mot "Canadien". Indépendamment du précieux service qu'ils rendent dans le domaine du transport, nos navires marchands constituent pour le Canada la plus grande et la plus éloquente réclame qui se puisse concevoir. C'est bien là une entreprise nationale de transport dont la réalisation vaudra au Gouvernement et au ministre de la Marine la profonde reconnaissance de la nation canadienne.

C'est dans les termes suivants que le discours de Son Excellence fait allusion à la révision du tarif:

Mes conseillers sont convaincus que la révision du tarif de la douane s'impose. Afin de se procurer les informations les plus complètes, un comité a fait une enquête générale et a obtenu les vues de tous les gens d'affaires intéressés en cette matière dans chaque province. Les recherches nécessaires à cette fin ont été complétées et les conclusions adoptées dérivant de cette enquête vous seront soumises en temps opportun. Mes conseillers sont d'avis que dans un travail de révision comme celui-ci on ne doit pas perdre de vue les besoins du revenu et que les principes de la protection au travail et aux industries légitimes du Canada, comprenant l'agriculture, qui ont prévalu depuis plus de quarante ans en ce pays, doivent être logiquement maintenus et que les droits de douane imposés à cette fin ne devraient pas être plus élevés que ce qui est essentiel pour assurer des conditions d'existence satisfaisantes parmi la population ouvrière et pour conserver et

rendre possible le développement normal des industries dans lesquelles elle est employée.

Monsieur l'Orateur, la déclaration formulée dans ce paragraphe indique fort clairement les intentions du Gouvernement à l'égard du tarif. Le pays possédant un tarif douanier tel que le nôtre doit de toute nécessité le modifier de temps à autre. Les changements survenus dans l'état du commerce, la création de nouveaux centres industriels et nombre d'autres circonstances rendent cette modification nécessaire. Pour que le tarif soit fondé sur des données exactes et scientifiques, il faut que la revision en soit effectuée à la suite d'investigations. Le Gouvernement a donc fait montre de sagesse en chargeant le comité du cabinet de recueillir des renseignements. Comme il est dit dans le discours du trône, le nouveau tarif qui sera déposé au cours de la présente session sera fondé sur les principes de la politique "nationale"; c'est-à-dire qu'il tendra essentiellement à répondre aux exigences du revenu, ainsi qu'à la protection de la main-d'œuvre et des industries canadiennes, y compris l'agriculture. Tel est d'ailleurs le genre de tarif qui, établi par sir John-A. Macdonald, prévaut depuis plus de quarante ans en notre pays.

C'est grâce à ce régime tarifaire que l'industrie canadienne s'est épanouie et que nos classes ouvrières ont été abondamment pourvues de travail rémunérateur. Ce tarif assure la stabilité du commerce en même temps qu'il garantit la sécurité des placements faites dans les entreprises nouvelles. C'est à la faveur d'un tel tarif que nos villes ont grandi, que leurs populations se sont accrues et que l'étranger nous a fourni des capitaux. Grâce à lui les industriels américains ont établi au Canada pas moins de six cents succursales qui, représentant un placement d'à peu près 400 millions de dollars, donnent de l'emploi à quelque 87,000 personnes. Le tarif qui aboutit à de pareils résultats est assurément le meilleur et le seul qui convienne au Canada; il y a donc lieu de le maintenir.

De quelque point de vue que l'on envisage les choses à l'heure actuelle, la situation du Canada inspire nécessairement la confiance et fait naître l'optimisme. Notre pays a été mis à l'épreuve, il en est sorti victorieux. Les grandes choses que l'on a si bien su accomplir dans les six dernières années, en temps de guerre comme en temps de paix, dans le domaine du commerce et dans celui de la finance, ont placé le Canada dans une situation enviable et en ont fait l'objet de l'admiration et de l'émulation des pays dont la situation est analogue à la sienne.